



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

MAIRIE de LODDES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le huit octobre deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 03 octobre 2014

Présents : mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER, ZOURDOS et messieurs BELOT, JOSSELIN, MEPLAIN, PELIN, MESTAYER, AUGIER.

Pouvoirs : Monsieur ALAIN COURTINE, excusé, donne pouvoir à monsieur Jean MEPLAIN

Nombre de conseillers municipaux : 10

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Marc MESTAYER

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux questions portant sur :

- Arrêté détaillant les modalités et horaires de l'éclairage public à Loddes ;
- La taxe d'aménagement.

A l'unanimité, les membres du conseil **ACCEPTENT** l'ajout desdits sujets à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 AOUT 2014

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 août 2014. Après lecture, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 août 2014.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire demande le huis clos aux membres du conseil municipal en raison d'un sujet à traiter concernant un agent communal. Le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTTE** le huis clos pour cette seule question. L'assistance est priée de bien vouloir quitter la salle du conseil municipal.

Madame le Maire, après avoir réuni la commission du personnel au sujet du contrat de travail de l'agent technique qui arrive au terme de sa période de stage au 31 décembre 2014, a proposé à l'assemblée la prorogation de sa période de stage d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015. Madame le Maire a informé et reçu l'employé communal lors d'un entretien contradictoire.

Après discussion et argumentation, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la prorogation d'un an de la période de stage de l'agent technique à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il est mis fin au huis clos et l'assistance est invitée à revenir en salle du conseil municipal.

DELIBERATION CONCERNANT LA DESIGNATION A LA CCID DE LODDES DE MONSIEUR JEAN MEPLAIN (EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR HERVE PICANT DEMISSIONNAIRE) CONFORMEMENT A LA DEMANDE DE LA DDFIP

Madame le Maire explique au conseil municipal que monsieur PICANT a refusé d'être membre de la commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission nécessite parmi ses membres la présence d'un exploitant forestier, d'où la proposition de monsieur Jean MEPLAIN pour remplir cette fonction.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** monsieur Jean MEPLAIN en qualité de commissaire suppléant à la CCID de Loddes.

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES HEURES DE MISE EN SERVICE / COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LODDES

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que le SDE03 souhaite qu'un arrêté soit pris en conformité avec les heures de mise en service et coupure de l'éclairage public, afin d'être en parfaite adéquation avec les assurances, en cas d'incident. L'arrêté précédent s'avère caduque car mal libellé.

Madame le Maire rappelle :

- Que l'éclairage public sera activé automatiquement à partir de 6h00 jusqu'au lever du jour le matin ;
- Que l'éclairage public sera activé automatiquement dès la tombée de la nuit et systématiquement interrompu sur l'ensemble du bourg à 22h00 et ce, toute l'année.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** les termes de l'arrêté.

DELIBERATION CONCERNANT L'INSTAURATION OU LE RENONCEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que la taxe d'aménagement a été fixée au taux de 1% par délibération du conseil municipal de Loddes le 21 septembre 2011. Comme la période triennale arrive à son terme, il conviendrait que le conseil municipal décide de l'instauration ou du renoncement de cette taxe.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **RENONCENT** à la taxe d'aménagement sur la commune de Loddes.

DECISION MODIFICATIVE : AXIMA

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'aucun investissement n'étant prévu en 2014, il convient de prendre une décision modificative afin de régler la facture AXIMA (enrobé) d'un montant de 910 euros.

INVESTISSEMENT :

Dépenses :
2313 (23)-255 : 910.00€
Recettes :
(21) : 910.00€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :
(023) : 910.00€
61523 : -910.00€

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la décision modificative n°6 telle qu'elle est présentée et **DONNENT** tous pouvoirs comptables et administratifs à madame le Maire pour réaliser cette dernière.

FONDS 1 : PROJETS 2015

Madame le Maire demande aux membres de proposer différents projets pour l'année 2015 afin de demander les différents devis.

- Sécurisation de la chaussée de l'étang à Loddes :
Ce projet est urgent au niveau du déversoir de l'étang. Il va être demandé une expertise à l'UTT de Lapalisse puis un devis à monsieur Jean Yves Vernisse.
- Goudronnement du haut du chemin du bourg (rue basse) :
Goudronnement à prévoir sur une vingtaine de mètres. Un devis va être demandé à monsieur Jean-Yves Vernisse.
- Goudronnement route de Bert :
Il est constaté que la route de Bert est abîmée sur 1km500 environ : plusieurs devis vont être demandés voire appels d'offres.
- Stabilisation du talus sous l'église :
Les frais peuvent être inscrits en investissement 2014 et les travaux réalisés par le cantonnier.
- Réfection du cimetière :
Il est mis en évidence un problème de ravinement du terrain lors des intempéries. L'employé communal y pourvoit actuellement, aidé d'Olivier Josselin. La réparation de la petite cabane du haut du cimetière est prévue.

Après discussion, les membres du Conseil, **APPROUVENT** les différents projets 2015 et **CHARGENT** madame le Maire de demander l'ensemble des devis.

ARBRE DE NOEL 2014

Suite au refus du CCAS d'organiser Noël 2014 afin de privilégier les demandes d'aides sociales, Madame le Maire propose au conseil municipal d'organiser le Noël pour les 0-12 ans, moyennant un cadeau de 15 euros chacun, concernant 19 enfants. Une réception sera organisée avec la population le 21 décembre 2014 à 14h30 à la salle polyvalente.

Après discussion, les membres du Conseil, **ACCEPTENT** le projet d'organiser le Noël 2014 .

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un container sur la commune renfermait plusieurs cadavres d'animaux. Elle rappelle l'interdiction de déposer des animaux morts dans les containers et précise que problème a été réglé.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le RPI Lenax-Montaiguet a demandé le prêt de la salle communale, l'ensemble du conseil municipal est d'accord.

Madame le Maire explique que les associations de la commune sont en sommeil depuis mars dernier et rappelle l'importance d'en créer d'autres afin d'animer la commune. Elle en appelle donc aux bonnes volontés et demande aux bénévoles de bien vouloir s'organiser assez rapidement.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11 heures au Monument aux Morts.

Madame le Maire rappelle que la modification d'arrêt concernant la famille COURTINE pour le transport scolaire du collège a été acceptée par le Conseil Général et appliquée depuis la rentrée scolaire.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le SDE03 cédait aux petites communes de l'Allier l'ensemble de son mobilier. Elle précise avoir aussitôt fait une demande composée d'un bureau, d'une armoire à deux portes battantes, d'un meuble bas à deux portes, d'une tablette en bois rectangulaire, d'une table basse d'accueil avec quatre chaises, d'une table de réunion avec quatre chaises et d'un lot de trois plantes artificielles. Le SDE03 venait de lui confirmer que l'ensemble du mobilier demandé était disponible et réservé à la commune de Loddes qui en prendra possession début décembre 2014 . Ces nouvelles acquisitions n'entraîneront donc aucune dépense pour la commune. Elle remercie Monsieur le Président du SDE, Yves SIMON, qui a appuyé sa demande.

Monsieur Michel BELOT informe que les panneaux interdisant la circulation des poids lourds à Rondepierre ont été installés.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 22h45.